

PROGRAMME – Bilan de compétences – Compétences Rhapsodie

Objectifs :

1. Prendre du recul sur son parcours professionnel
2. Faire un zoom sur ses traits de personnalité, ses valeurs
3. Identifier ses compétences et ses savoir-être
4. Cibler un projet professionnel réaliste et réalisable
5. Élaborer le plan d'actions
6. Acquérir les outils, méthodes pour la mise en action

Programme :

Phase préliminaire :

- Comprendre le contexte et le besoin du bénéficiaire
- Définir la personnalisation du bilan en fonction des attentes relevées

Phase d'investigation :

- Explorer le profil, les compétences, les motivations, les valeurs du bénéficiaire
- Prendre du recul sur les expériences professionnelles et extraprofessionnelles
- Définir un projet réaliste et réalisable :
 - Élaborer une ou plusieurs pistes de projets professionnels
 - Éprouver ses pistes à la réalité par le biais d'enquêtes métiers
 - Choisir la ou les pistes idéales

Phase de conclusion / évaluation de l'action :

- Établir un plan d'actions
- Réfléchir aux méthodes et outils nécessaires pour la réalisation du plan
- Bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois

A l'issue du parcours, le bénéficiaire reçoit une synthèse du bilan de compétences.

Durée : 8 séances de 2h en face à face

S'y rajoute du temps de travail personnel, ce temps de travail n'est pas finançable par le CPF.

Méthodes mobilisées :

- Le consultant :
 - Suit les différentes phases du bilan de compétences
 - Adapte sa posture, sa méthodologie, ses outils en fonction du bénéficiaire
 - Suit les engagements déontologiques prévus à l'article L6313-4 du code du travail ainsi que le respect de consentement, confidentialité et neutralité.
- Le bénéficiaire :
 - Construit son parcours
 - Réalise le travail intersession
 - Suit le règlement intérieur de formation

Modalités et délais d'accès :

- Un RDV gratuit d'1h afin de permettre au bénéficiaire de valider son souhait de travailler avec le consultant dédié.
- Formation en présentiel à Colombelles dans un lieu garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges
- Le début du bilan peut dépendre :
 - Si financement CPF, du délai obligatoire de rétraction qui est de 14 jours à la date de la validation sur la plateforme EDOF/CPF comme indiqué dans l'article L221-18 du code de la Consommation.
 - Si financement autres que CPF, du délai administratif imposé par les commissions telles que médecin du travail, ANFH pour le secteur public ou délai à date de signature d'une convention tripartite.
 - Si financement sur fonds propres, aucun délai n'est requis. Un acompte de 500€ sera demandé dès le début du bilan puis un règlement du solde au terme de ce dernier.
- Dès l'acceptation de financement et si besoin les délais respectés, le bilan peut commencer dès le jour ouvré suivant sous réserve de disponibilité du consultant.
- Le délai de réalisation est variable et dépend de plusieurs paramètres tels que les absences, les besoins du bénéficiaire en termes d'intégration et de charges travail par exemple. De manière général il se passe 3 à 4 mois entre le début et la fin du bilan.

Modalités d'évaluation de l'action de formation :

- Évaluation de fin de formation à chaud
- Un rendez-vous est proposé 6 mois après la fin du bilan de compétences

Accessibilité aux personnes handicapées :

- Katia Le Nédic est la référente handicap à contacter en cas de besoin d'aménagements spécifiques.
contact@aisanciel.com – 06 66 66 27 62

Tarifs :

- 2 000 € - Organisme exonéré de la TVA concernant l'activité de dispensateur de la formation professionnelle continue - Dreets 26/01/24

Indicateurs :

Taux de satisfaction : 100%

100% des formations débutées ont été terminées par les stagiaires